



Communiqué CGT Pôle emploi Hauts-de-France



CSE 25.01.2024 :

En route vers le plein emploi précaire et imposé



Guide des prestations

Activités Sociales et Culturelles

Suite au vote du budget ASC lors du CSE du 17 janvier, le **guide des prestations a été présenté et voté majoritairement lors de ce CSE**. Les prestations peuvent donc se mettre en place, sous condition que vous ayez mis à jour votre fiche administrative sur le site du CSE et que celle-ci soit validée.

Quelques informations :

- **Commande chèques vacances (pour la dotation agent) du 11 mars au 19 avril 2024 - commande unique,**
- **Cartes Noël agents et enfants distribuées automatiquement** (sous condition de fiche validée) pour les agents présents au 25.12 avec 2 mois d'ancienneté,
- **Carte rentrée scolaire** distribuée (sous condition de fiche validée et de réservation pendant la campagne de commande) à partir de début juillet (pour les enfants de moins de 16 ans) et à partir de début septembre (pour les enfants à partir de 16 ans sous condition de transmission d'un certificat de scolarité).

Retrouvez toutes les informations du guide sur :
[le site internet du CSE.](#)



Bilan Campagne de promotion et Opérations de carrière

Pour faire suite à la campagne de promotion 2023 pour les agents de droit privé, la direction nous informe que 43,3% des agents ont bénéficié d'une mesure de promotion ! Mais attention, uniquement 25% ont bénéficié d'une vraie promotion (changement d'échelon ou de niveau). Ainsi sur les 1837 agents ayant disposé d'une mesure, 1058 agents ont eu un changement de coefficient (augmentation pérenne) et 779 agents une prime (mesure à l'instant T). Par ailleurs, nous avons pu constater que de nombreuses augmentations sont décidées au 01/07 et non au 01/01, différant ainsi l'effet de l'augmentation. Enfin, seulement 49,2% des agents éligibles à l'article 20.4 ont bénéficié d'un changement d'échelon, et uniquement 64% des agents ont eu un plan d'action partagé évalué comme réalisé (les agents concernés ont bien eu une promotion) : les agents concernés par l'article 20.4 et en cas de non promotion suite à la proposition d'un plan d'action partagé doivent obligatoirement recevoir un courrier de la direction justifiant la décision de non promotion avant fin février 2024.

Pour faire suite aux opérations de carrière 2023 pour les agents de droit public, 12 agents ont bénéficié d'un avancement accéléré (45 agents étaient éligibles à la mesure) et 2 agents ont bénéficié d'une carrière exceptionnelle (72 agents étaient éligibles). Concernant les parts variables (PVI) versées en décembre, 220 parts ont été attribuées : 22 agents ont eu 0 parts, 62 1 part, 61 2 parts et 12 3 parts.

Vous êtes en désaccord avec une décision de non promotion vous concernant, rapprochez vous des élus CGT pour vous apporter un appui .

Point d'information France Travail

Après une présentation de ce point au CSEC du 11 janvier 2024 ([retrouvez ici notre déclaration préalable](#)), ce point est présenté au CSE France Travail Hauts-de-France. En tant qu'élus du CSE, même si nous combattons et nous continuerons à combattre le déploiement de ce projet, il est de notre responsabilité d'être vigilant sur le déploiement des actions portées dans notre région, nous avons donc demandé des éléments à notre direction sur les points suivants :

1/ A ce jour, nous ne disposons d'aucun bilan des **expérimentations en cours sur des territoires dans les 3 départements (Aisne, Nord, Somme)** dans notre région.

A quand un 1er bilan en CSE ?

2/ Nous savons la volonté du gouvernement d'**étendre ces expérimentations**, soit à des nouveaux départements candidats (la liste des nouveaux 45 territoires expérimentaux devrait être communiquée par le ministère sous 10 jours, avec une mise en œuvre en 2 vagues), soit à l'élargissement des périmètres dans les départements en cours d'expérimentations. Nous savons d'ores et déjà que les présidents des conseils des départements du Nord et de la Somme veulent aller plus vite et taper plus fort sur les précaires. **Nous vous interrogeons si des nouveaux départements (Oise et Pas-de-Calais) sont candidats dans notre région (nous avons eu la confirmation de candidatures de ces 2 départements) et sur la volonté des 3 départements d'élargir le périmètre des expérimentations en cours.**

3/ La DT a présenté au DG le POC (test) en cours à Lille république avec **"la halle de l'emploi"** sur lequel nous ne disposons d'aucun bilan et nous n'avons eu aucune information sur la convention signée avec la DT Nord d'Orange sur les ateliers numériques. **Nous vous demandons les éléments de suivi.**

4/ Le président du Conseil régional HDF s'est gratifié de **la signature du protocole de Préfiguration France Travail**. Mais aujourd'hui nous ne disposons d'aucune information sur le déploiement opérationnel de ce protocole. **Nous vous demandons une présentation.**

5/ En termes de **financement**, nous sommes toujours en attente des budgets complémentaires, et nous vous interrogeons si les budgets alloués seront dotés à l'opérateur France travail ou aux conseils départementaux.

6/ En termes de **moyens humains**, nous n'avons aucune information sur les effectifs alloués complémentaires dans notre établissement, alors qu'aujourd'hui déjà près de 15% de nos effectifs sont en CDD . Même si nous dénonçons ce projet, il est inconcevable qu'aucun effectif supplémentaire ne vienne en appui sur les sites pour réaliser les missions d'accueil, d'accompagnement et d'indemnisation, avec le transfert de postes consacrés aux expérimentations. Prenons un simple exemple sur la généralisation de l'expérimentation RSA, sur le document de candidature du département du Nord, il était présenté 6154 personnes au RSA à accompagner sur le bassin de Tourcoing, mais 103 473 sur le département du Nord.

Au vu de nos interrogations, aucune réponse claire ne nous est apportée par la direction. La direction nous précise juste avoir candidaté sur une quinzaine d'expérimentations sur 2024. Dans la continuité du discours porté par notre nouveau directeur général, nous avons les intentions de notre directeur régional, mais entre les intentions et les actes, la CGT a toujours privilégié les actes et c'est bien ceux ci qui nous permettront d'évaluer les actions portées. **A ce jour, dans la continuité du discours porté par le président de la république, la volonté est bien de contraindre les précaires et privés d'emploi afin d'atteindre l'objectif d'un taux de chômage de 5% quoiqu'il en coûte pour nos usagers et pour nos conditions de travail et la délivrance de nos missions de service public de l'emploi.**

Alors que le président de la république a d'ores et déjà annoncé un nouveau durcissement des règles de l'Assurance Chômage, comme un acte II de la réforme du marché du travail, nous sommes en droit de nous inquiéter sur la mise en oeuvre du projet de loi Plein emploi dans notre établissement, qui s'attaque aux chômeurs et non au chômage - qui s'attaque aux précaires et non à la précarité, tout en dégradant nos conditions de travail !

A Villeneuve d'Ascq, le 25 janvier 2024

